

Les frais d'investissement

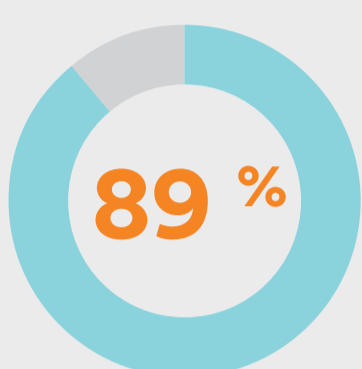
et vous Ce que le MRCC2 et la déclaration de vos frais d'investissement signifient pour vous



Grâce aux rapports MRCC2, vous aurez une meilleure idée des frais que vous payez et, par le fait même, du rendement de vos investissements.

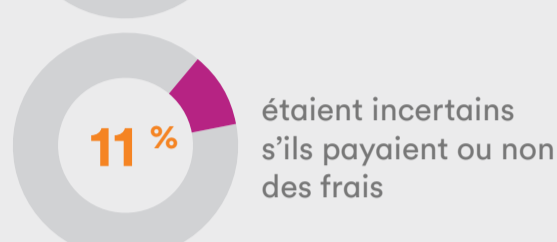
Saviez-vous que les Canadiens sont parmi ceux qui payent les frais les plus élevés au monde pour les fonds communs de placement ?

Selon un sondage Tangerine* sur les investisseurs canadiens



considèrent qu'ils ont de bonnes connaissances en la matière

Toutefois, **près de la moitié** n'étaient pas au courant des frais associés aux placements



Faire appel à un conseiller financier

67 % des investisseurs font appel à un conseiller financier;



33 % n'en ont pas

Qu'en est-il des frais ?

Parmi ceux qui ont un conseiller, **24 %** croient qu'ils ne payent pas de frais ou de commission pour les services de ce conseiller

13 % des investisseurs n'étaient pas certains s'ils en payaient

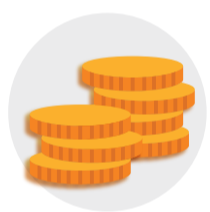


Parmi ceux qui étaient au courant qu'ils payaient des frais, près de **40 %** (seulement 4 investisseurs sur 10) comprenaient réellement la structure des frais

Dans le cadre du MRCC2, la déclaration des frais payés par les investisseurs a été lancée progressivement depuis 2014, **83 % d'entre eux ne connaissaient pas** ces changements.

Que signifie le MRCC2 pour les investisseurs ?

1. Vous serez au courant de chaque dollar que vous payez à votre courtier en placement, y compris :



Les commissions reçues



Les frais de rachat et les frais de recommandation



Les frais d'administration



Les frais de transaction Fees

2. Vous aurez une meilleure vue d'ensemble du rendement de vos placements



La valeur marchande à l'ouverture



Les cotisations



Les retraits



Les changements dans la valeur marchande du compte



La valeur marchande à la clôture

3. Cette information sera disponible à partir du début de l'année 2017

La différence que les frais peuvent faire

Supposons que vous investissez

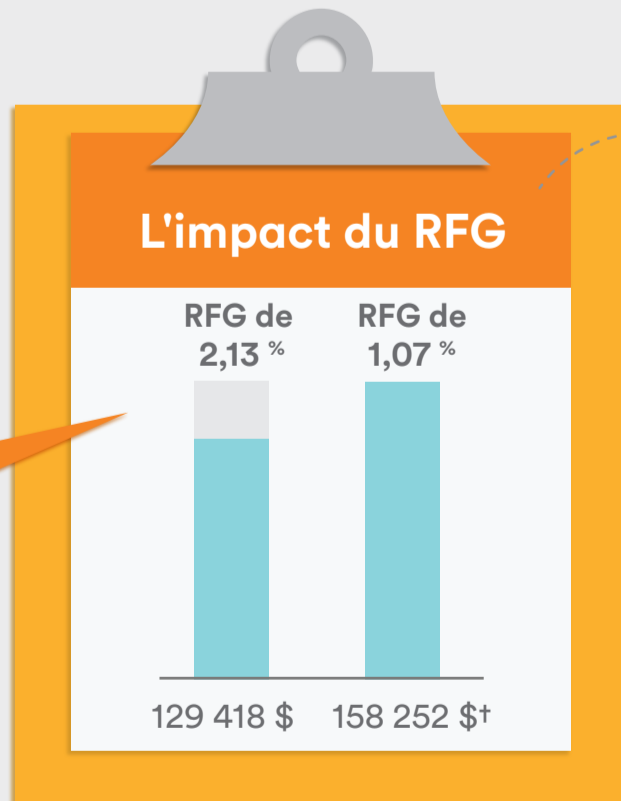
50 000 \$

pendant **20 ans**

à **7 %** par année

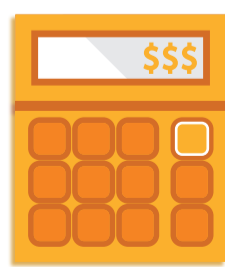
28 834 \$

une grosse différence, n'est-ce pas ?



(ratio des frais de gestion – les frais que vous payez)

Quoi faire maintenant ?



Comparez le coût et le rendement de vos placements



Réévaluez la valeur des services de vos conseillers

Sources : Investor Economics Insight, January 2016 Annual Review. Les économies en frais sont calculées en comparant le ratio des frais de gestion (RFG) imputé aux détenteurs de parts de Fonds d'investissement Tangerine au RFG moyen pondéré selon l'actif de fonds communs de placement à long terme pour la période du 1 janvier 2008 au 30 septembre 2016. Cet exemple hypothétique n'est présenté qu'à titre indicatif et ne garantit en rien les valeurs futures ni les revenus de placement.

<http://www.newswire.ca/news-releases/new-investment-industry-changes-to-create-savvier-canadian-investors-610372685.html>

<https://www.tangerine.ca/aproposdargent/investissements/savez-vous-combien-vous-coutent-vos-placements-de-nouveaux-reglements-clarifient-les-frais-et-le-rendement>

*Méthodologie du sondage : Du 29 juin au 4 juillet 2016, un sondage en ligne a été mené auprès de 1 003 adultes canadiens sélectionnés au hasard parmi les panélistes du forum Angus Reid et qui respectaient les critères suivants : être le principal ou personne qui partage la prise de décision concernant les finances du ménage et qui détient présentement des comptes de placements, des fonds communs de placement, des obligations ou des actions. La marge d'erreur — qui mesure la variabilité de l'échantillon des répondants — est de +/- 3,1%, 19 fois sur 20. Les résultats ont été pondérés statistiquement selon l'âge, le sexe et la région pour le profil des adultes canadiens qui ont des comptes de placements. Les différences dans ou entre les totaux sont dues à l'arrondissement.

Tangerine